

Il importe, au contraire, de veiller à ce que les formules se gravent dans l'esprit, pour l'exactitude et la précision de la doctrine, mais, en même temps, de se préoccuper de faire comprendre à l'enfant la signification de ces formules, en se servant d'exemples et de rapprochements appropriés, et, après l'avoir interrogé selon la formule, de l'interroger en d'autres termes, ou en sens contraire, pour voir s'il en a saisi le sens juste. C'est ainsi que l'on devrait également faire passer les examens.

Maintenant revenant à l'enfant de la Première Communion outre les principaux mystères de la foi, on doit l'instruire sur le sacrement de l'Eucharistie ; et, sur ce sujet, il suffit de savoir que, dans le pain eucharistique est contenu le véritable corps vivant de Jésus-Christ, avec son âme et sa divinité, tel qu'il siège glorieux dans les cieux. Il suffit, pour cela, de lui faire comprendre que Jésus-Christ, non content d'être mort pour nous sur la croix, avant de monter au ciel, a voulu s'abandonner au milieu de nous dans le Très Saint-Sacrement, et a voulu se faire la nourriture de nos âmes ; et c'est pourquoi, quand le prêtre dit sa messe et consacre l'hostie, celle-ci n'est plus du pain, mais est devenue le corps de Jésus-Christ.

Le décret ajoute : " Afin de s'approcher de la sainte Table avec la dévotion que comporte son âge. "

Ceci résulte de l'instruction que, comme nous l'avons dit, l'on doit donner à l'enfant. En lui faisant donc comprendre l'amour infini de Jésus Christ pour lui et l'ardent désir que Jésus a de l'embrasser et de s'unir à lui dans la sainte communion, il n'est pas possible que l'enfant ne désire pas se rapprocher de Jésus, le vénérer et l'aimer. Et voilà la dévotion requise, afin de bien recevoir Jésus-Christ pour la première fois.

Dévotion que l'on pourrait mieux expliquer si l'on conduit l'enfant comme par la main à faire les actes des vertus théologiques. Nous venons de dire : *si on les conduit comme par la main (se si manoduca)*.

Comme on ne saurait, en effet, prétendre qu'il retienne d'abord la formule de ces actes, celui qui est chargé de l'instruire (soit le père, soit le confesseur) peut lui-même, en peu de mots,

lui fi
sans e
d'inst
conve
D'o
pas ét
conna
voir le

LA I



avons à
gance c
leurs pl
flux et
chose d
parer le
tous ceu
exercer
dant, la
de la mu
peine s'i
modérer
de saint
mais sav
comme le
études, qu
à la mora
ou bien en
quence sa
leur temp
leurs étud
dons absol
cellents so
n'auront p